

Rapport d'activités

du

1er avril 2020 au 31 mars 2021

Préambule :

Une année très rocambolesque:

Disons que cette année fut une année exceptionnelle qui a fondamentalement changé nos façons de faire, de penser et de travailler. Nos repères ont été très chamboulés avec la pandémie et toutes ses vagues autant pour vos nos membres que l'employeur. Nous avons appris, au cours de cette période à s'adapter avec le télétravail, les vidéoconférences, le port du masque, la désinfection des mains, le délestage, le dépistage, la vaccination, le confinement, le couvre-feu et nous étions tous isolés dans nos petites bulles respectives.

La peur et l'inquiétude étaient omniprésente. Les appels téléphoniques et les textos ne déroutaient pas au bureau syndical et ce avec raison. Personne ne voulait apporter ce fléau dans nos propres maisons. On n'a pataugé dans des décrets, des arrêtés ministériels, des procédures et protocoles. L'impact psychologique est si grand que certaines personnes ont quitté le réseau, par épuisement, par peur et même par surcharge de travail. D'autres ont décidé de prendre leur retraite anticipée. On peut vraiment dire que cette année fut année rocambolesque et sans précédent.

Les répercussions sur le manque de main d'œuvre ont été et sont toujours l'un des enjeux des plus important et ce dans plusieurs titres d'emplois. Ce défi devient de plus en plus colossal dans nos services résidentiels. Nous n'avons jamais autant vu de la main d'œuvre indépendante (MOI) et des agents de sécurité pour pallier ce manque de main d'œuvre sans oublier le temps supplémentaire et le temps supplémentaires obligatoires.

Malgré tout, la poursuite des négociations nationales pour améliorer nos conditions de travail se poursuit nonobstant une pause de près d'un mois lors de la première vague de la pandémie. Cette négociation est ardue et difficile. Notre gouvernement n'a pas et peu d'ouverture. La mobilisation, la grève plane dans les airs pour que l'on puisse faire avancer ce dossier.

Pour ce qui est de notre employeur, rien de va plus!! Notre PDG est congédié et une enquête est faites afin d'améliorer la direction des ressources humaines. Depuis, plusieurs changements ont été faits et nous constaterons dans l'avenir si ses changements porteront ses fruits.

Nous continuons de collaborer avec les autres organisations syndicales dans nos dossiers communs et ce pour le bien-être de tous les travailleuses et travailleurs.

Pour terminer avec une note positive, nous finissons l'année avec un très beau bilan financier considérant que nos dépenses ont été définitivement moins importante à cause de l'obligation de faire du télétravail. Donc il n'y a eu peu ou pas de dépenses en lien avec les déplacements pour des rencontre avec l'employeur ainsi que les instances ont été faites en vidéoconférences.

Le présent rapport vous dresse un sommaire de nos activités et des dossiers traités au cours de la période.

Bonne lecture

CLRT (Comité local de relations du travail)

Définition du CLRT : Comité local de relation du travail est formé dans le but d'étudier, d'interpréter et de solutionner les applications des dispositions nationales et locales de la convention collective.

Dès le début de la pandémie, l'employeur a décidé unilatéralement d'annuler tous les CLRT jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, il n'y a eu qu'un CLRT durant l'année 2020-2021 qui s'est tenu le 25 janvier 2021. Notons que 4 rencontres de CLRT qui étaient prévus à l'agenda ont été annulé par l'employeur. Nous déplorons à ce chapitre que l'employeur ait laissé de côté les relations de travail, d'autant plus que nous pouvons affirmer que la plupart des décisions prises en vertu de l'arrêté 2020-007 était injustifié, tel que l'annulation mur-à-mur de vacances de mai et juin 2020 ainsi qu'au mois de février 2021 !

Voici certains des points qui ont été abordés avec l'employeur lors du CLRT 25 janvier 2021 :

Illégalité de faire passer une 2^{ème} période probation lors d'un changement de catégorie d'emploi : Nos dispositions locales prévoient uniquement la période de probation pour les personnes salariées nouvellement embauché, or il appert que l'employeur applique encore une nouvelle période de probation lors d'un changement de catégorie. Ceci arrive plus fréquemment dans le cas des assistants en réadaptation qui deviennent éducateur suite à l'obtention d'un diplôme en éducation. Lors du CLRT, nous avons fait état à l'employeur que cette pratique était illégale. Notez bien que des griefs ont été déposé pour contester cette 2^{ème} période de probation, dans la mesure où l'employeur poursuit tout de même cette pratique malgré qu'elle contrevienne à notre convention collective.

Non-respect du délai d'affichage des postes vacants : Lors de cette rencontre, nous avons dénoncé que l'employeur ne respecte toujours pas les délais de postes vacants bien que nous ayons déposé pratiquement une centaines griefs seulement à ce sujet. L'employeur nous nomme lors de ce CLRT qu'il est à revoir ces processus d'affichage pour que la dotation s'assure que les délais soient respectés. Jusqu'à présent la décision d'afficher ou non un poste vacant relève uniquement du gestionnaire.

Enjeu de main d'œuvre à la RAC Lansdowne : Le syndicat a rapporté à l'employeur que le portrait d'occupation des postes à la RAC Lansdowne était préoccupant. En effet, à ce moment seulement 40% des postes était comblé... Le syndicat relève que les personnes nouvellement embauchées ne sont pas priorisées pour travailler à la RAC Lansdowne, et ce malgré que la résidence soit la moins bien fourni en termes d'effectif. Il a été demandé à l'employeur qu'une attention particulière soit accordée à cette résidence afin que les nouvelles embauches soient priorisées pour les postes à pourvoir à Lansdowne.

Renégociation des arrangements locaux : Le Syndicat a pressé l'employeur d'amorcer la renégociation des arrangements locaux. De ceux-ci on compte notamment la mise en application de l'horaire 4 jours, la définition du statut temps complet pour les personnes salariées de la liste de rappel, la conversion du temps supplémentaire en temps chômés (reprise de temps), l'horaire comprimé de nuit, etc...

Reclassification des auxiliaires SSS de nuit en assistant en réadaptation : Le Syndicat a poursuivi ses représentations pour revendiquer que le personnel de nuit soit reclassifier à titre d'assistant en réadaptation, et ce dans l'optique principalement de gagner un meilleur salaire et d'être plus attractif, dans la mesure où nous peinons à pourvoir les postes et les remplacements sur le quart de nuit. Au moment du CLRT du 25 janvier 2021, l'employeur nous a réitéré son souhait de reclassifier le personnel de nuit mais qu'il n'a toujours pas reçu le « GO » du service des finances du CISSMO pour aller de l'avant avec ce projet.

Il est à noter que lors de CLRT, votre Syndicat n'avait pas encore été avisé du report mur-à-mur des vacances en février 2021, cette décision injustifiée ayant été annoncé par l'employeur le 27 janvier 2021...

CPSSMET (Comité paritaire en santé sécurité et mieux être au travail)

Le comité CPSSMET est un comité conjoint local de santé, sécurité et mieux être au travail. Il est formé de quatre accréditations syndicales soit APTS, CSN, FIQ et SCFP ainsi que des représentants patronaux. Tel que stipulée à l'article 30.02 de notre convention collective « *Un comité conjoint local de santé et sécurité est formé afin d'étudier des problèmes particuliers au sein de l'établissement et faire des recommandations à l'employeur sur toute question relative à la santé et à la sécurité au travail* ».

Vu le contexte de pandémie, lié à la COVID 19, les travaux relatifs au comité CPSSMET ont dû être suspendus et ce durant plusieurs mois. Les rencontres ont repris de septembre 2020 à mars 2021, sous la plate-forme TEAMS.

Voici un résumé des principaux points discutés au cours de la précédente année lors de ce comité.

Entente CPSSMET : Il s'agit d'une entente entre Le centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest et les 4 accréditations syndicales nommées précédemment. Un litige relativement à la nomination d'une secrétaire (de la SCFP) a été en cours durant plusieurs mois. En décembre 2020, décision arbitrale du grief et gain de cause de décision : « pas de secrétaire du SCFP lors des comités du CPSSMET ». Donc, début de discussion paritaires sur les modalités de l'entente. Toujours en cours, pas de signature pour le moment.

Plateforme internet «Lifespeak» : C'est un programme qui est proposé par l'employeur. Firme indépendante qui nous fait la présentation de la plateforme (capsule vidéo sur divers sujets touchant la santé physique, psychologique, nutrition...etc.). Reste à ce jour à confirmer les montants et la durée de l'entente. Les 4 accréditations sont en accords avec les démarches entamés.

Formulaire électronique de déclaration incident/accident : Mise en place en janvier 2021 du formulaire en ligne disponible sur intranet.

CPSSMET sur intranet : Discussion avec Caroline Boivin du service de communication du CISSMO. Possibilité de logo, image, présentation des canaux de communication sur intranet. On en vient à la conclusion de mettre en place une page sur intranet présentant les acteurs, les sous-comités et les objectifs. Travaux en cours.

Lors de ce comité, il a été question, tel que dans les précédentes années, la mise en place de sous-comité. Certains ont été priorisés vu l'importance qu'il représente dans l'ensemble du CISSMO.

Les quatre grands risques sont toujours d'actualité, ils avaient été identifiés autant par le MSSS que la CNESST;

Troubles musculosquelettiques (TMS) : Non débuté, mais maintenu	Risques psychosociaux (santé mentale) : Comité en cours de préparation, sera débuté sous peu.
Violence : Non débuté, mais maintenu	Chutes et glissades : non débuté

Il faut se rappeler aussi que le comité RAC avait vu le jour en 2017 et que ce dernier est toujours actif. Ce comité demeure une bonne tribune pour les problématiques en RACS. Tant qu'à son fonctionnement il est toujours à améliorations continue. Il est à noter que le **PA#2 (sous-comité du comité RAC)** a été retiré et s'intègre maintenant au sein du comité RAC et ce depuis janvier 2021.

Résumé des rencontres ;

Comité	Nombres de rencontre	Annulation par employeur
CPSSMET	5	N/A vu la pandémie
Comité RAC	2	N/A vu la pandémie
Projet MSSS : (4 sous comités)	0	0

Au CISSMO il y a plus de 120 sites avec 10,000 travailleuses et travailleurs sur l'ensemble du territoire. Les problématiques de manque de main d'œuvre et de roulement du personnel ont aussi atteint le service en santé, sécurité et mieux être au travail. Donc à cet égard il est difficile d'effectuer un travail en prévention profitable et efficace sur l'ensemble du territoire.

CPSSMET COVID

Durant la pandémie, le comité CPSSMET et les 4 accréditations syndicales avons mis en place des rencontres hebdomadaires afin de discuter des enjeux, des questionnements, des enlignements et des inquiétudes reliés à la COVID. Nous avons eu près de 21 rencontres en TEAMS. Plusieurs sujets ont été discutés lors de ces rencontres tel que :

- Équipement Protection individuel/ (N95) /approvisionnement;
- Site hébergement temporaire de Brigham;

- Vestiaire intérieur et extérieur;
- Écllosion RAC Des Cèdres;
- La Vaccination;
- Les Femmes enceintes et personnes immunosupprimées;
- Les Test de dépistage;
- La Ventilation dans nos établissements;
- Les Zone chaude et froide;
- Registre des symptômes des travailleurs;
- L'Arrêté 0-24;
- La Désinfection des points de services;
- Télétravail;

Tous ces sujets ont souvent fait preuve de débats, de mise au point et de questionnements, et ce, de la part de toutes les parties présentes lors de ces rencontres. Le but étant de protéger les membres tout au long de cette pandémie.

Négos nationales (convention collective échue depuis le 31 mars 2020)

Le 30 octobre 2019, nous déposons notre projet de négociation pour le renouvellement de nos conventions collectives auprès du Conseil du trésor, un projet axé sur les besoins de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs du secteur public. Quelques mois plus tard, la crise sanitaire nous frappait de plein fouet et venait mettre en lumière l'urgence de rebâtir des services publics plus humains tant pour nous toutes et nous tous qui travaillons dans les établissements que pour la population du Québec.

Semaine du 16 au 22 mars : les fédérations du secteur public de la CSN et leurs comités de négociation se rencontrent à de multiples reprises pour élaborer une réponse au gouvernement. Celle-ci inclut différentes mesures à mettre en place immédiatement, permettant de mettre la négociation sur pause pour une période allant jusqu'à 18 mois afin de se consacrer entièrement à la lutte contre la COVID-19.

21 mars 2020 : le gouvernement déclare qu'il souhaite mettre la négociation derrière lui le plus vite possible. Pour ce faire, il nous indique vouloir régler toutes les conventions collectives des réseaux et de la fonction publique avant le 29 mars.

2 avril 2020 : en conférence de presse, Christian Dubé, président du Conseil du trésor, annonce la mise en place de deux primes spéciales, soit une prime d'exposition au risque de 8 % limitée à certains lieux de travail ou unités de soins et une prime de reconnaissance de 4 % pour les autres travailleuses et travailleurs de la santé et des services sociaux. En ce qui concerne la négociation, M. Dubé indique pour la première fois qu'il n'y a pas d'urgence à renouveler les conventions collectives, contredisant ainsi la déclaration faite plus tôt par le gouvernement de François Legault.

Rappelons également que le 2 avril dernier, le Conseil du trésor répondait négativement à la demande de la CSN de suspendre les négociations et déposait une proposition complète qui reprenait essentiellement les éléments de son offre du 12 décembre 2019, tout en proposant le statu quo sur les conditions de travail du secteur public pour les trois prochaines années. La CSN avait alors réitéré sa volonté de négocier

26 avril et 20 mai 2020 : Toujours avec l'intention avouée de renouveler rapidement les conventions collectives de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public, le gouvernement est revenu à la charge, le 26 avril et le 20 mai, avec une contreproposition globale en vue d'un règlement final sur les matières intersectorielles et sectorielles.

Nouvelle proposition salariale du Conseil du trésor en date du 20 mai 2020 :

Durée : 3 ans

- ⇒ **1^{er} avril 2020** : 1,75 % + montant forfaitaire au prorata des heures travaillées
- ⇒ **1^{er} avril 2021** : 1,75 % + montant forfaitaire au prorata des heures travaillées
- ⇒ **1^{er} avril 2022** : 1,5 % pour les rangements 12 à 28 et une augmentation en montant fixe de 0,40 \$ l'heure pour les rangements 1 à 11

La contre-proposition du gouvernement indique aussi qu'il ne vise plus le statu quo des conditions de travail. Il demande la mise en place de comités sectoriels, avec des enveloppes dédiées, pour répondre aux enjeux de l'organisation du travail et pour discuter des éléments sectoriels. Lors de la rencontre du 20 mai, le gouvernement a indiqué être en accord à ce que les parties sectorielles entament les négociations immédiatement, dans une perspective accélérée.

28 août 2020 : Après plus de 30 séances de négociation, la CSN, après avoir consulté dans les semaines précédentes les délégations de l'ensemble des syndicats des quatre fédérations du secteur public à l'occasion d'instances tenues par ces dernières, a procédé ce matin au dépôt d'une contre-proposition au Conseil du trésor.

Contre-proposition de la CSN au conseil du 28 août 2021

Durée : 3 ans

- ⇒ **1^{er} avril 2020** : 2 \$ l'heure pour toutes et tous
- ⇒ **1^{er} avril 2021** : le plus avantageux entre 0,75 \$ l'heure ou 2,2 %
- ⇒ **1^{er} avril 2022** : le plus avantageux entre 0,75 \$ l'heure ou 2,2 %

25 septembre 2021 : Près d'un an après le début du processus de négociation et alors que les conventions collectives du secteur public sont échues depuis le 31 mars 2020, l'ensemble des fédérations du secteur public de la CSN demande au ministre du Travail, Jean Boulet, de nommer des médiateurs aux tables de négociation pour débloquer l'impasse que le comité de négociation de la CSN vit présentement à la table de négociation face à un gouvernement complètement fermé.

Mise à jour du 15 janvier 2021 : La négociation a repris récemment à la suite de la pause des fêtes. La dernière rencontre de négociation entre la FSSS-CSN et le Conseil du Trésor a eu lieu le 14 janvier 2021. Pour résumer les derniers développements sur la table sectorielle (conditions de travail) et la table centrale (salaires), ce n'est pas compliqué : Il n'y a eu aucune avancée. Le secrétariat du Conseil du Trésor ne veut discuter que de SES priorités. Aucune autre date n'a été fixée pour le moment pour une prochaine rencontre de négociation entre la FSSS-CSN et le Conseil du Trésor. Même son de cloche sur les tables de négociation des autres organisations syndicales du secteur public où l'on observe peu ou pas d'avancement. Donc, aucune entente de principe en vue.

9 mars 2021 : Tenue d'une assemblée extraordinaire pour se doter d'un mandat d'intensification des moyens de pression et dans l'optique planifier la grève si ultimement cela s'avère nécessaire. À l'issue du vote qui s'est tenu, nous sommes fiers d'annoncer que nos membres ont voté à l'unanimité en faveur! Après avoir consulté l'ensemble de ses syndicats locaux, la CSN annonce le 15 mars 2021 que les membres du secteurs publics affiliés à la CSN ont votés à forte majorité en faveur de l'intensification des moyens de pression envers le gouvernement dans le cadre de la présente négociation.

23 mars 2021 : Victoire importante juridique, très importante, de la CSN pour augmenter le rapport de force relativement au droit de grève des travailleuses et des travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux. La décision prévoit notamment que le personnel-cadre qui était à l'emploi d'un établissement au début des négociations devra contribuer au maintien des services essentiels. Auparavant, cette responsabilité revenait exclusivement aux membres des syndicats, qui ne pouvaient compter sur le personnel-cadre pour contribuer au maintien des services essentiels. « C'est une victoire sans équivoque, se réjouit la vice-présidente de la CSN, Caroline Senneville. On ramène un meilleur équilibre dans les relations de travail du personnel du réseau de la santé et des services sociaux. »

26 mars 2021 : La présidente du Conseil du trésor, Sonia Lebel convoque les organisations syndicales du secteur public (CSN, CSQ, FTQ, FIQ, APTS, FAE) à une rencontre le 31 mars 2020.

31 mars 2021 : Le Conseil du trésor a déposé, à la table centrale, une nouvelle contre-proposition. Après analyse, nous constatons que cette dernière n'en est pas une, puisqu'elle correspond presque en tout point à la dernière offre que nous avons rejetée en mai 2020. Il est donc clair que le gouvernement Legault nous a conviés cette semaine à une opération de communication, un désolant exercice de relations publiques sur notre dos, à nous toutes et à nous tous, travailleuses et des travailleurs des services publics.

CONTRE-PROPOSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR : Déposée le 31 mars 2021

Durée : 3 ans

⇒ An 1 : 1,75 %

⇒ An 2 : 1,75 %

⇒ An 3 : 0,43 \$ (rangements 1 à 11) et 1,5 % (rangements 12 et plus)

Rappelons que depuis le 15 mars, nous avons en poche des mandats forts pour planifier la grève et c'est ce à quoi travaillent intensivement les quatre fédérations du secteur public de la CSN. Bien évidemment, nous souhaitons avant tout obtenir une entente négociée qui apporte de réelles solutions qui permettront aux travailleuses et aux travailleurs d'offrir des services de qualité à la population. Cependant, au cours des prochaines semaines, nous partirons à la recherche de mandats de grève afin d'avoir en main toutes les armes nécessaires pour pouvoir dire haut et fort à ce gouvernement méprisant : nous sommes prêtes, nous sommes prêts. S'il le faut, nous utiliserons l'ultime moyen de pression pour améliorer nos conditions de travail et ainsi défendre les services auxquels les Québécoises et les Québécois ont droit.

Dossier assurance salaire et dossier santé et sécurité au travail (SST-DÉFENSE)

Le syndicat s'est donné comme mandat d'informer de leurs droits, chaque salarié convoqué à une expertise médicale par l'employeur, de les accompagner dans le processus d'arbitrage médical, ainsi que tous litiges en lien avec l'assurance salaire.

Convocations à une expertise médicale par le bureau de santé	Arbitrages médicaux	Retraits préventifs
0 expertise	0 arbitrage	0 retrait

Dossiers traités en assurance salaire		
1 dossier ouvert	0 dossier actif	1 dossier réglé

CNESST
 Quand des dossiers CNESST sont contestés par la partie patronale ou syndicale, ils sont dirigés au service de la défense CNESST de la CSN en collaboration avec le syndicat local, dont voici les résultats :

Dossiers ouverts	Dossiers réglés	Dossiers actifs
Catégorie 2 : 8	Catégorie 2 : 2	Catégorie 2 : 8
Catégorie 4 : 10	Catégorie 4 : 2	Catégorie 4 : 10

Litiges et griefs

- Rapport d'activités du vice-président responsable au règlement des litiges et des griefs.

Catégories	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Objet des griefs	1er avril 2020 au 31 mars 2021	1er avril 2020 au 31 mars 2021	1er avril 2020 au 31 mars 2021
Arrêté 2020-007 : Annulation de vacances et congés, déplacement de personnel, annulation d'affichage, report de d'entrée en fonction sur un nouveau poste et autres...	16	9	13
Disciplinaire : Contestation d'une mesure disciplinaire et mesure administrative	8	0	3
Liste de rappel : Manque à gagner, règles d'octroi des quarts, temps supplémentaire et pratique d'appel pour l'offre du TS	44	0	12
Dotation : Délai d'affichage des postes vacant, nomination et surcroûts temporaire de travail de plus de 6 mois	7	2	14
Contrat à forfait : Sous-traitance et main d'œuvre indépendante	3	0	3
Santé et sécurité : Situation dangereuse, procédures et protocoles relatifs à la COVID-19, etc...	10	1	10
Autres : Vacances, ancienneté, assurance collective, documents à recevoir, salaire, prime, erreur de paie, note de service, politique, pratique de l'employeur, etc...	34	14	22
Total des griefs :	122	26	77

Catégorie 2 : Personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers

Catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration

Catégorie 4 : Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

Mandats Regroupement de griefs attribués à un arbitre	
Catégories 2, 3 et 4	
Mandats actifs en date du 31 mars 2021	Mandats réglés dans la période
18	6

Griefs actifs En date du 31 mars 2021	
Note : certains griefs actifs sont inscrits dans les mandats	
Catégorie 2	
	325
Catégorie 3	
	100
Catégorie 4	
	243

Griefs Réglés ou retirés dans la période du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2021	
Catégorie 2	70
Catégorie 3	12
Catégorie 4	52

Mobilisation

Le comité de mobilisation est composé de Claudie Charbonneau, Renée Beaudry, Karine Berthiaume, Pierrette Brault, Nancy Côté, Éloïse Bélanger ainsi que Jeanne Laliberté. Une équipe motivée et créative qui s'est rencontrée une dizaine de fois cette année, afin de mettre sur pied toutes les actions énumérées ci-dessous.

- **Printemps 2020** : Campagne intersyndicale malmenée à coup d'arrêté pour dénoncer l'utilisation abusive de l'arrêté 2020-007, particulièrement l'annulation des vacances mur-à-mur!
- **28 mai 2020** : Convoi intersyndical CSN, APTS, FIQ et SCFP sur l'autoroute 30. Les différents syndicats du CISSMO dénoncent le traitement que leur impose le gouvernement à coups d'arrêtés et de consignes qui ne savent pas s'ajuster à leur réalité sur le terrain.
- **11 juin 2020** : SIT-IN au complexe Multi de Granby. Votre syndicat a organisé un SIT-IN pour exiger le respect du calendrier de vacances. Pour rappel, l'employeur avait annoncé le 28 mai 2020 sur l'Intranet qu'il limiterait la prise des vacances

estivales qui ont été octroyé en vertu de la convention collective... L'employeur ayant eu vent de notre SIT-IN, ce dernier a demandé de nous rencontrer dans les heures qui précédaient la tenue du SIT-IN. COUP DE THÉÂTRE ! Ce dernier nous annonce qu'il revient sur sa décision et respectera les choix de vacances de nos membres! Nous pouvons être fier de ce tour de force que nous avons accomplie collectivement !!!

- **15 octobre 2020** : Début du port de chandail de la négo à tous les jeudis. Nous demandons à nos membres de nous envoyer des photos en portant fièrement leur chandail bleu. Le mot d'ordre est simple soyez visibles toutes et tous en bleu !!! Nous saluons que nos membres répondent massivement à l'appel du port du chandail en appui au comité de négociation!
- **14 novembre 2020** : Manifestation régionale de tous les syndicats du secteur public de la Montérégie. Un convoi de voiture est organisé aux quatre coins de la Montérégie et des manifestations des membres de la CSN se tiennent partout au Québec pour exiger plus de respect du gouvernement et de meilleures conditions de travail.
- **9 décembre 2020** : Manifestation au complexe Multi de Granby pour dénoncer le peu d'avancement des négociations et le manque de reconnaissance du gouvernement envers le personnel œuvrant en réadaptation. C'est plus d'une cinquantaine de nos membres qui étaient présents lors de cette action et nous avons eu une belle couverture des médias régionaux.
Extrait du discours de Jeanne Laliberté : « *Nous sommes ici aujourd'hui pour dire au gouvernement que c'est assez. Il y a urgence d'agir. On n'en peut plus. Si notre gouvernement continue à refuser d'améliorer le sort du personnel, on s'en va droit dans le mur. Nous sommes rendus au bout du rouleau.* »
- **3 février 2021** : Suite à l'annonce de l'employeur qu'il annulait l'ensemble des vacances prises entre le 31 janvier et le 27 février 2021, nous avons sollicité nos membres pour faire un envoi massif de courriel aux personnes de la direction pour dénoncer que cette décision est injustifiée considérant que la situation prévalant en Estrie est stable relativement à la COVID-19. L'action collective de nos membres a porté fruit, car l'employeur a annoncé quelques jours plus tard, le 9 février 2021, qu'il était revenu sur sa décision et qu'il respectera le calendrier de vacances accordé à partir du 14 février 2021. Une autre belle victoire de nos membres grâce à leur mobilisation impeccable !
- **25 février 2021** : Action visibilité "Je m'approprie une statistique" pour dénoncer l'inaction du gouvernement face à son bilan catastrophique en matière de santé et sécurité au travail dans le réseau de la santé et des services sociaux. Nos membres ont été demandé de se prendre en photo avec une statistique en lien avec l'augmentation de l'assurance salaire et des accidents dans nos milieux de travail.
- **8 mars 2021** : Concours chandail de la négo - Les services publics S'ÉCROULENT... À VOUS D'EN FAIRE LA DÉMONSTRATION! Il a été demandé à nos membres de se prendre en photo pour afficher au grand jour leur épuisement en lien notamment avec la surcharge de travail, les TSO, l'annulation des vacances, le délestage, etc... Un prix de participation a été tiré parmi les participants de ce concours.

Votre comité de mobilisation vous remercie de participer, à grand nombre, à toutes ses actions de mobilisation, visibilité et solidarité car le syndicat c'est VOUS!

L'exécutif	Conseil des délégués
Karine Michaud, présidente Nancy Côté, secrétaire-trésorière Jeanne Laliberté, vice-présidente, catégorie 2, 3 et 4 Jonathan Tétreault, vice-président litiges et griefs Stéphanie Garneau, délégué SST défenses Éloïse Bélanger, délégué à la mobilisation Karen Langlois Quintal, délégué SST prévention	Karine Berthiaume Claudie Charbonneau Josée Lemire Raphael Delorme

Pour nous joindre			
Syndicat	450-263-1224	poste 201	ciSSMO-csn@outlook.com
Présidence	450-263-1224	poste 209	ciSSMO-csn1@outlook.com
Secrétaire-trésorière	450-263-1224	poste 201	ciSSMO-csn@outlook.com
Vice-présidence, catégorie 2, 3 et 4	450-263-1224	poste 204	ciSSMO-csn2@outlook.com
Vice-présidence des litiges et griefs	450-263-1224	poste 205	ciSSMO-csn3@outlook.com
Dossiers SST défenses	450-263-1224	Poste 202	ciSSMO-csn4@outlook.com
Dossier SST prévention	450-263-1224	Poste 208	ciSSMO-csn5@outlook.com
Télécopieur	450-263-0087	-----	-----
Site Web du STT-CISSMO-CSN-Estrie	-----	-----	https://www.sttcissmocsnestrie.mon syndicat.org/